



CONSEIL SCOLAIRE
CATHOLIQUE
DE DISTRICT DES
**GRANDES
RIVIÈRES**

SECTION 3 – LIMITES OPÉRATIONNELLES DE LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

POLITIQUE 3.3 – Traitement des parents, tuteurs et des élèves	RÉSOLUTION : 21-219 EN VIGUEUR LE : 2021-06-22 RÉVISÉE LE :
--	--

L'usage du genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

En ce qui concerne les relations et les échanges avec les parents, les tuteurs et les élèves, la direction de l'éducation et secrétaire-trésorier n'autorise ou ne tolère aucune situation, procédure ou décision inutilement discriminatoire ou préjudiciable à la sécurité, à la confidentialité, au respect de la vie privée, au bien-être et à la diversité.

En conséquence, la direction de l'éducation et secrétaire-trésorier :

- 3.3.1 Ne tolère pas que l'on néglige d'expliquer clairement aux élèves, aux parents et tuteurs le service auquel ils sont en droit de s'attendre.
- 3.3.2 Ne tolère pas qu'un membre du personnel ou un bénévole traite un élève, un parent ou un tuteur autrement qu'avec dignité, respect, équité et empressement.
- 3.3.3 Ne tolère pas des installations scolaires et des pratiques qui n'assurent pas un degré approprié de confidentialité et de respect de la vie privée.
- 3.3.4 Ne tolère pas que l'on utilise, aux fins de la collecte, de l'examen, de la transmission ou du stockage de renseignements sur les élèves, sur les parents et tuteurs, des méthodes qui n'assurent pas la confidentialité des données recueillies.
- 3.3.5 Ne tolère pas de situations, d'installations scolaires et d'équipements qui n'assurent pas un degré approprié de sécurité des élèves, des parents et des tuteurs.
- 3.3.6 Ne tolère pas que l'on néglige d'informer les élèves, les parents et les tuteurs de cette politique et de fournir, à ceux qui jugent avoir été mal informés de leurs droits aux termes de la présente, un mécanisme d'examen de leur plainte, sans risque de représailles.
- 3.3.7 Ne néglige pas de vérifier régulièrement auprès d'une proportion significative d'élèves, de parents et de tuteurs leur niveau de satisfaction envers les programmes et les services et de mettre en œuvre des mesures d'amélioration jugées pertinentes.